

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 21-371-1927 portant promotion d'agents des cadres locaux.

n° 21-371-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 octobre 1927

Numéro JO
n° 371 du 31/10/1927

Date du numéro
31 octobre 1927

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 30 juin 1927 portant inscription au tableaux l'avancement pour 2e semestre 1927

Vu l'arrêté en date de ce jour portant inscription à la suite du tableau d'avancement pour le 2e semestre 1927

Vu les prévisions budgétaires,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— sont promus, pour compter du 1er octobre 1927, les agents dont les noms suivent : ORDRE DES SERVICES CIVILS Au grade de commis principal le 1re classe. M. Bodin (Clément), adjoint principal de 2e classe. Au grade d'adjoint de 2e classe. M. Dupont (Christian), commis de 1re à classe. CADRE EUROPÉEN DE LA GARDE INDIGÈNE Au grade de commis principal le 1re classe. M. Guezennec (François), garde principal de 2e classe. CADRE LOCAL DES DOUANES Au grade d'adjoint de 2e classe. M. Ricou (Paul) commis de 1re classe.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.